VILLE DE ROYAN



DECISION

Concernant la fixation des tarifs du Garden Tennis de ROYAN =°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN.

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°15/192 en date du 07 avril 2015 concernant la fixation des tarifs du Garden Tennis de ROYAN rendu exécutoire le 16 avril 2015,

DECIDE

- de fixer à compter du 1er mai 2018, les tarifs du Garden Tennis, comme suit :

<u>ABONNEMENTS</u>		
Membres du ROC TENNIS - Abonnement annuel (9h – 19h) - Abonnement annuel « éco » (13h – 17 h) - Abonnement hors saison (9h – 19h) - Abonnement hors saison « éco » - Couple année - Couple année « éco » - Carte étudiant	209,00 € 146,00 € 188.00 € 125,50 € 314,00 € 188,00 €	211,00 € 147,50 € 190,00 € 127,00 € 317,00 € 190,00 € 139,50 €
Usagers non membres du ROC TENNIS - Abonnement annuel (9h – 19h) - Abonnement annuel « éco » (13h – 17h) - Abonnement hors saison (9h – 19 h) - Abonnement hors saison « éco » - Couple année - Couple année « éco »	261,00 € 199,00 € 241,00 € 177,50 € 392,00 € 298,00 €	263,50 € 201,00 € 243,50 € 179,50 € 396,00 € 301,00 €
Amicalistes - Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN et Amicale de la		

Communauté d'Agglomération		
ROYAN Atlantique (C.A.R.A .)		
* Adulte	150,00 €	154,50 €
* Couple	240,00 €	247,50 €
<u>LOCATIONS</u>		
Saison		
- court Heures Pleines (8h/13h-17h/20h) - joueur Heures Pleines (8h/13h-17h/20h)	16,00 € 8,00 €	16,50 € 8,20 €
- joueur double Heures Pleines (8h/13h - 17h/20h)	4,00 €	4,10 €
Hors saison		
- court Heures Pleines (9h/12h-16h/19h) - joueur Heures Pleines (9h/12h-16h/19h)	12,85 € 6,40 €	13,00 € 6,50 €
- joueur double Heures Pleines	3,60 €	3,70 €
(9h/12h-16h/19h)		
Hors saison « courts extérieurs » & « Heures creuses »		
- court - joueur	10,20 € 5,10 €	10,30 € 5,20 €
- joueur double	2,55€	2,60 €
- passage 2 heures	9,20 €	9,30 €
Location mairie	2,60 €	2,70 €
Location horaire applicable aux stages sportifs extérieurs	8,20 €	8,30 €
exterieurs		
<u>FORFAITS</u>		
* 10 parties	71,50 €	72,20 €
* 15 parties	99,50 €	100,50 €

⁻ d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 –Fonction 4141 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 29 janvier 2018

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 9 février 2018 Certifié Conforme

Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services HUBERT THOMAS Pour le Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Jean-Paul CLECH

